

Ministre de la Santé et ministre des Services sociaux, l'hon. Catherine Callbeck
 Ministre des Pêches et ministre du Travail, l'hon. George Henderson
 Ministre de l'Agriculture et des Forêts, l'hon. A.E. Ings

Ministre sans portefeuille (et chargé de la Société d'habitation de l'Île-du-Prince-Édouard), l'hon. George Proud.

Nouvelle-Écosse

3.3.1.3

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de la Chambre d'assemblée. Le 1^{er} octobre 1973, l'honorable Clarence L. Gosse est devenu lieutenant-gouverneur. La législature compte 46 membres élus pour une durée maximale de cinq ans. Le 2 avril 1974, 31 libéraux, 12 progressistes-conservateurs et trois néo-démocrates ont été élus à la 51^e législature provinciale, la 28^e depuis la Confédération.

Chaque député reçoit une indemnité annuelle de \$9,600 et une allocation annuelle de dépenses de \$4,800. En plus des montants auxquels ils ont droit en vertu de la Loi sur la Chambre d'assemblée, le premier ministre de la province reçoit comme traitement annuel \$25,000, tous les autres membres du Cabinet \$21,000 ou moins selon la décision du gouverneur en conseil, le chef de l'opposition \$21,000, le président \$11,000, le président suppléant \$3,500 et tout autre député autre que le premier ministre et le chef de l'opposition occupant le poste officiel de chef d'un parti reconnu, \$6,000.

Le Conseil exécutif de la Nouvelle-Écosse en novembre 1977

Premier ministre et président du Conseil exécutif, l'hon. Gerald A. Regan
 Vice-premier ministre et ministre des Finances, l'hon. Peter Nicholson
 Ministre des Loisirs, l'hon. A. Garnet Brown
 Procureur général et ministre chargé de l'application de la Loi sur les droits de la personne, l'hon. Leonard L. Pace
 Ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la Loi sur la Régie des alcools, l'hon. Benoit Comeau
 Ministre des Mines et ministre chargé du Conseil de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, l'hon. J. William Gillis
 Ministre de la Voirie, l'hon. J. Fraser Mooney
 Ministre des Affaires municipales, l'hon. Glen M. Bagnell
 Ministre du Tourisme, l'hon. Maurice E. DeLory
 Ministre de l'Agriculture et de la Commercialisation et président intérimaire du Conseil du Trésor, l'hon. John Hawkins
 Ministre de l'Éducation, l'hon. George M. Mitchell
 Secrétaire provincial et ministre chargé de l'application de la Loi sur les communications et l'information, l'hon. Harold M. Huskisson

Ministre du Développement et ministre chargé de l'application de la Loi sur la Fonction publique, de la Loi sur le Conseil paritaire de la Fonction publique et de la Loi sur la Société d'aide à la recherche, l'hon. Alexander M. Cameron
 Ministre du Travail et ministre chargé de l'application de la Loi sur le développement de l'habitation, l'hon. Walter R. Fitzgerald
 Ministre des Services sociaux et ministre chargé de la Situation de la femme, l'hon. William M. MacEachern
 Ministre de la Santé, ministre chargé de l'application de la Loi sur la toxicomanie et registraire général, l'hon. Maynard C. MacAskill
 Ministre des Terres et Forêts, ministre de l'Environnement et ministre chargé de l'application de la Loi et du Règlement sur l'Organisation des mesures d'urgence (N.-É.), l'hon. Vincent J. MacLean
 Ministre de la Consommation et ministre chargé de l'application de la Loi sur la location de logements, l'hon. Guy A. C. Brown
 Ministre des Pêches, l'hon. Daniel S. Reid.

Nouveau-Brunswick

3.3.1.4

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. L'honorable H.J. Robichaud a été assermenté le 8 octobre 1971 comme lieutenant-gouverneur. La législature élue le 18 novembre 1974 (la 48^e du Nouveau-Brunswick et la 27^e depuis la Confédération) comptait 58 membres, dont 33 progressistes-conservateurs et 25 libéraux, élus pour un mandat statutaire d'une durée maximale de cinq ans.

Le premier ministre reçoit un traitement annuel de \$25,000 en plus du traitement attaché à tout autre portefeuille dont il est titulaire. Les ministres du Cabinet reçoivent \$16,000 et les députés \$8,000 plus une allocation de dépenses de \$2,500. Le chef de